

**M. le président:** La résolution est-elle adoptée?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'attends encore, comme l'honorable député d'Essex-Est sans doute, la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Qu'est-ce que cela veut dire? S'agit-il d'une sorte de clôture?

**L'hon. M. Fleming:** Non; l'honorable député peut parler tant qu'il voudra. Personne ne met obstacle à quoi que ce soit. L'honorable député n'a qu'à parler tant qu'il lui plaît.

**M. le président:** La résolution est-elle adoptée?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est sans doute pas incapable de parler, monsieur le président. Il a le droit de parler tout autant que le ministre des Finances ou tout autre.

Assurément il peut prendre la parole et répondre aux questions que nous avons posées.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur le président, un mot seulement. L'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait ici cet après-midi, avant de commencer à me poser ses questions, qu'il serait ravi, s'il m'arrivait de ne pouvoir répondre en détail maintenant, que je le fasse plus tard. J'imagine que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre verra les choses du même oeil. Il n'y a pas si longtemps que je suis à mon poste. J'étudie à fond le problème de l'assurance-hospitalisation. J'espère pouvoir avant trop longtemps en donner un exposé complet.

**L'hon. M. Martin (Essex-Est):** Étant donné les paroles que vient de prononcer le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je crois que la Chambre jugera souhaitable, dans les circonstances, de se montrer généreuse . . .

**L'hon. M. Monteith:** Je ne demande pas qu'on se montre généreux . . .

**M. Bell (Carleton):** Aucune générosité n'est requise.

**L'hon. M. Martin (Essex-Est):** . . . non pas à cause de ce qu'a dit le ministre des Finances, mais en raison de ce que vient de dire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est assez naturel qu'un homme qui assume la lourde responsabilité de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait l'avantage, s'il ne s'estime pas en mesure de répondre en détail, de différer sa réponse. Ce qui est significatif, ce n'est pas tant la réponse que nous venons d'obtenir,

mais la longue période qui s'est écoulée durant le présent débat avant que cette observation soit faite.

**L'hon. M. Fulton:** Il se dit trop de foutaises de l'autre côté de la Chambre. Voilà la raison principale pour laquelle on ne pouvait la faire avant.

**L'hon. M. Martin:** Une des raisons, c'est l'attitude du ministre des Finances qui a dit aujourd'hui au ministre des Transports, alors que ce dernier allait répondre: "Ne répondez pas; je ne veux pas de réponses en ce moment".

**M. Bell (Carleton):** Pourquoi ne votez-vous pas contre la résolution?

**L'hon. M. Martin:** C'est à cela que nous sommes censées nous opposer à la Chambre, et c'est à cela que nous nous opposons.

Non, rien à redire à l'attitude qu'a prise le ministre de la Santé et du Bien-être social, mais on aurait pu s'attendre à ce que cette réponse eût été donnée plus tôt. Qu'on n'oublie pas que l'honorable monsieur qui me regarde en ce moment avec tant de placidité et d'aise,—je veux dire le ministre des Finances,—a donné l'exemple aujourd'hui de cette nouvelle forme de clôture que le gouvernement imposera au Parlement.

**L'hon. M. Fleming:** C'est absolument absurde, de la bouillie pour les chats!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député d'Essex-Est peut très bien parler en son nom personnel, il va sans dire, mais il me semble que le ministre de la Santé et du Bien-être social pourrait répondre au moins à quelques-unes des questions qu'on a posées aujourd'hui. Il doit sûrement savoir si quelque effort a été fait, depuis qu'il est ministre, pour amener certaines des six provinces à signer un accord. Il ne s'agit pas là d'une question théorique mais d'une question de fait. Il sait sûrement si un accord général a été préparé ou non; il sait sûrement s'il a fait quelque effort pour amener certaines des quatre autres provinces à adhérer à un tel accord. Il me semble qu'il conviendrait qu'on nous donne une réponse plus claire que celle qu'on nous a faite jusqu'ici; mais si le ministre a besoin de plus de temps pour le faire, je crois que nous pouvons fort bien nous rendre à sa demande.

Je me demande si le ministre des Finances se permettra de donner une réponse plus complète aux questions qu'on a posées au sujet des fonctionnaires retraités. Comme il le sait, lorsque lui et ses collègues siégeaient de notre côté de la Chambre, ils n'avaient pas leurs pareils pour insister que quelque chose soit fait en faveur des fonctionnaires retraités dont les pensions entrent dans les